

Alseny Farinta **CAMARA**
Demeurant à Conakry, République de Guinée
Commune urbaine de Ratoma
Quartier Kobayah
Tél : +224 620 488 477
alsenyfarinta@gmail.com
@fareinta

Conakry, le 15 Janvier 2024

À
**Monsieur le Procureur Spécial de la Cour de Répression des
Infractions Économiques et Financières (CRIEF) sis à Kaloum.
S/C Voies Hiérarchiques**

Objet : Dépôt de dénonciation et faisceaux de preuve contre Monsieur Amadou Doumbouya, Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles -SONAP.

Monsieur le Procureur Spécial,

Je soussigné Alseny Farinta Camara, fils de Kerfalla et de Aïssatou Porédaka Diallo, né le 14 mars 1986 à Mamou, Kimbély, politologue de profession et superviseur de projet, demeurant à Kobayah, Commune de Ratoma, Conakry alsenyfarinta@gmail.com, vous informe du dépôt de dénonciation et de faisceaux de preuve contre Monsieur Amadou Doumbouya, Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles – SONAP, sis dans la Commune urbaine de Dixinn, Minière à Commandanyah, Conakry Guinée, Infos@sonapguinee.com, pour des faits de corruption aggravée, d'enrichissement illicite, d'attentat aux intérêts économiques et financiers de la Nation et à la Sécurité Nationale.

À cet effet, le samedi 14 janvier 2024 à travers la publication du journaliste guinéen Monsieur Facely Konaté, membre du conseil d'administration du Reporter Sans Frontière - RSF sur le réseau X (anciennement Twitter) de l'arrestation du journaliste français Monsieur Thomas Dietrich à Conakry. Il relate sur son compte que « Depuis quelques jours, M. Thomas Dietrich séjourne dans le pays dans le cadre d'une enquête sur la Société Nationale des Pétroles (SONAP) et le patrimoine acquis par le directeur général de cette société notamment une maison qu'il aurait acheté à plus d'un million de dollars en l'espace d'une année aux États-Unis. Pour le contradictoire, comme l'exige la profession, il décide d'entrer en contact avec les responsables de la SONAP qui déclineront le rendez-vous sous prétexte qu'ils sont occupés sur le terrain. Après, ils demanderont au journaliste d'envoyer le questionnaire par mail. Ce qui fut fait. Quelques temps après, il est appelé par une dame au nom de la SONAP pour une rencontre hier à l'hôtel Riviera qui sera délocalisée ensuite dans un restaurant à Taouyah. Au cours de la rencontre, un montant aurait été proposé au journaliste pour abandonner l'enquête. Ce qu'il refusera au nom de l'indépendance et de l'honnêteté professionnelle. Ce matin donc, il a été arrêté à l'hôtel Tourisme de Kipé ».

Considérant l'article 64 de la L/2017/N°0041/AN portant prévention, détection et répression de la corruption et des infractions assimilées qui stipule « Les dénonciations des cas de corruption faites par la presse sont des révélations crédibles, susceptibles d'être évaluées ou vérifiées de façon à permettre des poursuites judiciaires, sous peine d'engager la responsabilité de leur auteur ». Aussi, sur le fondement de l'article 96 de la même loi indique que : « Toute personne peut dénoncer au procureur de la République ou à l'organe national de lutte contre la corruption des faits de corruption et infractions assimilées. Cette dénonciation est transmise à un officier de police judiciaire, aux fins d'enquête ».



C'est pourquoi, en tant que citoyen attaché à la moralisation de la vie publique ; à la transparence budgétaire et à la redevabilité dans la gestion et l'organisation des affaires publiques, **j'estime en toute responsabilité que cette révélation contre Monsieur Amadou Doumbouya avec la Société Sahara Energy Resource, d'un montant de 1 395 000 dollars USD soit près 14 milliards de franc Guinéen pour l'acquisition d'une villa à Texas (États-Unis) est une violation de nos textes de lois et décrédibilise les efforts du Gouvernement dans le processus de moralisation des affaires publiques, de la lutte contre la délinquance économique et financière dans notre pays.**

Au-delà des faisceaux de preuves ci-jointes, vous pouvez également user de l'entraide judiciaire internationale avec les États-Unis pour renforcer la gouverne de la Cour comme l'indique l'article 117 de la loi susvisée qui indique : « Sous réserve de réciprocité et autant que les traités, accords et arrangements pertinents et les lois le permettent, l'entraide judiciaire la plus large possible est particulièrement accordée aux États parties à la Convention des Nations Unies, en matière de détection et de procédures judiciaires concernant les infractions de corruption et les pratiques assimilées prévues par la présente loi ».

En vertu de la même loi, je vous saisis de bien vouloir **enregistrer mon dépôt de dénonciation et de faisceaux de preuve contre Monsieur Amadou Doumbouya, Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles – SONAP pour des faits de corruption aggravée, d'enrichissement illicite, d'attentat aux intérêts financiers de la Nation et à la Sécurité Nationale** afin de donner une suite légale à cette affaire et de faire valoir mes droits.

En vous souhaitant mes meilleurs vœux de nouvel an, à votre famille et au personnel de l'administration de la Cour, je vous prie de bien vouloir d'agrée, **Monsieur le Procureur Spécial**, l'expression de mes salutations distinguées.

Pièces jointes :

1. Géolocalisation de la villa à Texas https://www.zillow.com/homedetails/10410-Prescott-Glen-Ln-Katy-TX-77494/84752504_zpid/
2. La gestion de la Société Nationale des Pétroles (SONAP) a toujours été épinglée et les autorités au plus haut niveau sont au courant <https://www.espacefmguinee.info/la-gestion-de-la-societe-nationale-des-petroles-sonap-a-toujours-ete-epinglee-et-les-autorites-au-plus-haut-niveau-sont-au-courant-par-facely-konate/>
3. Révélation de Thomas Dietrich <https://www.facebook.com/share/v/UmsHD6tWKVXqBoeU/>
4. Album photos de la villa à Texas (États-Unis d'Amérique)



Alseny Farinta CAMARA